



## **Procès verbal de l'assemblée générale du 12 novembre 2011 à Aproz**

Le président Raphaël Berthod ouvre l'assemblée à 15h05 et souhaite aux délégués de la FMVC la plus cordiale des bienvenue à Aproz.

Le président excuse messieurs Blaise de Vogdt, membre du comité retenu pour cause de maladie, Denis Reynard membre de la commission musicale, retenu pour obligation familiale, Jérémy Dorsaz et David Bonvin, membres de la commission musicale retenus par des obligations musicale.

Le président s'excuse au nom du comité sur le non envoi des lettres de convocation aux autorités représentées et membres d'honneur. Ces derniers sont ipso facto excusés.

### **1. Contrôle des présences**

Toutes les sociétés sont représentées.

Le président donne lecture des diverses manifestations, concerts et adresses de contact des fanfares pour corrections ou remarques.

Grand Garde de Saillon, par son président, apporte oralement le changement suivant: président Franck Roduit, directeur Thierry Bobillier.

### **2. Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 13.11.2010 à Saxon**

Le procès-verbal est lu par David Cheseaux. Il est accepté sans remarque particulière.

### **3. Lecture et approbation des comptes avec rapport de la société vérificatrice**

En l'absence du caissier Raphaël Berthod donne lecture des comptes du 01.11.2010 au 01.11.2011.

<b>Compte d'exploitation</b>			
<i>Charges</i>		<i>Produits</i>	
Frais - Fédération	3'709.00	Cotisations FMVC	2'600.00
Frais - Concours des jeunes solistes	3'129.90	Concours des jeunes solistes	2'520.00
Frais - Fanfare des jeunes	1'161.00	Dons ACMV	1'500.00
Frais bancaires	97.39		
		Pertes	1'477.29
	8'097.29		8'097.29
<b>Bilan</b>			
<i>Actifs</i>		<i>Passifs</i>	
Crédit Suisse	4'916.18	Capital initial	6'380.97
		Caisse	12.50
Pertes	1'477.29		
	6'393.47		6'393.47

Megan Fellrath, représentante du Corps de Musique Saxon, société vérificatrice, propose d'accepter les comptes tels que présentés et donner décharge au caissier, ce qui est fait par acclamation.

#### **4. Rapport du Président**

Le président donne lecture de son rapport

*Notre 64<sup>ème</sup> Festival organisé par le Corps de Musique de Saxon le 29 mai dernier a été une belle fête. Brillamment mise en place par notre ami André Rhoner le soleil était au rendez-vous et l'habituel vent ne s'est pas manifesté. Je remercie le Corps de Musique pour la très bonne organisation.*

*Je constate que le concours des jeunes solistes rencontre toujours autant de succès et nous ne pouvons que nous en réjouir et féliciter ses jeunes musiciens.*

*Notre fanfare des jeunes se porte bien avec un effectif très réjouissant. Je remercie sa directrice, Carole Rudaz pour le travail fourni.*

*Quant à la journée du dimanche, le programme a été respecté et les prestations en salle se sont déroulées sans accros. Je remercie toute la commission musicale, David, Denis et Jérémy pour l'excellent travail pour l'organisation des aspects musicaux de notre festival.*

*Je remercie la LORO pour le soutien financier qu'elle nous accorde via l'Association Cantonale et profite également de remercier Léo Clausen, secrétaire de l'ACMV et Fabrice Fournier, membre de la commission musicale qui organise les examens cantonaux pour notre fédération.*

*Au bilan la saison écoulée a été bonne, nos sociétés se portent bien et je félicite l'Echo de la Dent-Blanche des Haudères, La Contheysanne de Conthey et L'Echo du Rawyl d'Ayent pour avoir fièrement représenté notre fédération à la fête fédérale de St-Gall en juin dernier.*

*Malgré quelles petites erreurs de jeunesse, votre nouveau comité a bien travaillé et reste évidemment à votre écoute pour toute suggestion. Je remercie mes collègues pour le travail fourni.*

*Pour finir je remercie l'Echo du Mont d'Aproz pour leur accueil et leur souhaite le meilleur pour l'organisation de notre prochain Festival.*

#### **5. Rapport de la Commission musicale**

Lecture par Carole Rudaz

##### Festival

*Dans l'ensemble de l'organisation du festival, les aspects musicaux se sont bien déroulés et les contacts entre organisateurs et commission musicale étaient bons. Les bénévoles de Saxon étaient particulièrement efficaces lors du concours et du festival et je les en remercie.*

Quelques points peuvent être améliorés:

- Il faut que la salle de concert soit prête avant le début des prestations en salle et qu'une personne de l'organisation soit disponible le matin du concours pour les derniers petits réglages.
- La liste précise de la percussion disponible doit être faite par l'organisateur en accord avec la commission musicale puis elle doit être transmise par la commission musicale aux sociétés, afin que celles-ci puissent s'organiser en conséquence.
- Merci de respecter les délais pour les envois des divers documents relatifs au Festival. Toutefois, je vous rappelle qu'une inscription pour le concours des solistes qui me parviendra hors délai ne sera en aucun cas prise en compte.

*Le concours des solistes aura lieu dans la salle de gym d'Aproz et les prestations en salle auront lieu dans le local de la fanfare.*

##### Concours des solistes

*Le concours des solistes s'est également très bien déroulé. Merci à toutes les personnes qui ont œuvrées afin d'assurer la réussite de ce concours. Comme vous l'avez certainement remarqué depuis cette année, nous envoyons un petit feuillet à chaque participant où sont indiqués les*

*horaires et la liste des participants, pour que cela fonctionne correctement veuillez mettre l'adresse exacte de chaque participant et écrire les informations de manière lisible sur la feuille d'inscription.*

*Quelques points seront améliorés lors de la prochaine édition :*

- Les enregistrements seront certainement disponibles dans une base de données sur internet et non plus sur CD. Cela devrait fonctionner comme le Slow Melody Contest.
- *Nous allons engager un jury percussionniste uniquement pour la catégorie percussion afin d'être le plus correct possible. Le meilleur percussionniste participera comme d'habitude à la grande finale.*

### Fanfare des jeunes

*Plus de 50 membres se sont inscrits l'année dernière pour la fanfare des jeunes, qui était menée, pour la première année, par Carole Rudaz. La nouvelle directrice a su, en 3 répétitions, amener ces jeunes à se surpasser et à présenter un concert de bonne qualité lors du festival de Saxon. Qu'elle en soit sincèrement remerciée.*

*Carole s'est tellement plu dans son rôle qu'elle a décidé de continuer cette collaboration pour l'année à venir. Merci!*

*Merci également à toutes les personnes qui nous ont aidées tout au long de la saison, particulièrement Raphaël Berthod, président de la FMVC, et Henri Héritier pour avoir fait la cuisine lors de la journée musicale à Savièse.*

*Les prestations de la fanfare des jeunes étant toujours grandement appréciées, nous espérons que nous pourrions compter cette année encore sur une bonne participation des jeunes et moins jeunes, et sur le soutien des membres et des comités des fanfares. Les inscriptions seront transmises aux sociétés en début d'année 2012; nous pouvons déjà dire que les répétitions seront concentrées entre les mois d'avril et mai.*

*La commission musicale s'efforce d'organiser au mieux tous les aspects musicaux de l'activité de notre Fédération. Elle est consciente que tout n'est pas parfait et est ouverte à toutes les remarques qui pourraient aider à encore améliorer les choses! N'hésitez donc pas à nous en faire part en contactant David Bonvin au 079/307.29.06 ou par mail à david.bonvin@bluemail.ch*

*Je me permets encore de remercier tout le comité et la commission musicale pour l'excellente collaboration et l'excellent travail fourni durant cette saison musicale et remercie particulièrement Denis Reynard pour tout le travail effectué durant toutes ces années et lui souhaite plein succès dans ses diverses activités.*

*Merci de votre attention et de votre intérêt tout au long de la saison musicale.*

Le président remercie la commission musicale pour l'excellent travail fourni.

## **6. Lecture de la proposition de modification de l'article 20 des statuts.**

Le président donne lecture de l'article original ainsi que la proposition de changements :

### **Art. 20**

*Le morceau d'ensemble est choisi par la Société organisatrice et envoyé contre remboursement à chaque société. Le nombre de cartes de banquet ne sera en aucun cas inférieur aux membres exécutant présents au Festival. L'annonce des participants au banquet doit être faite 15 jours à l'avance. La société organisatrice ne prend pas d'engagement pour les accompagnants que ne seraient pas annoncés au moins trois jours à l'avance.*

### **Nouvel article 20**

*Le morceau d'ensemble est choisi par la Société organisatrice. Il peut être envoyé et facturé à chaque société ou, les références nécessaires pour la commande seront transmises à chaque société. Dans tous les cas, le choix du morceau d'ensemble sera connu par chaque société pour le 31 janvier au plus tard. Le nombre de cartes de banquet ne sera en aucun cas inférieur aux membres exécutant présents au Festival. L'annonce des participants au banquet doit être faite pour le 31 mars au plus tard. La société organisatrice ne prend pas d'engagement pour les modifications qui ne seraient pas annoncées au moins 15 jours à l'avance. Le paiement des cartes de banquet et des insignes de fête sera facturé à chaque société au plus tôt 15 jours avant la manifestation. Une marge d'un maximum de 10% est tolérée pour le décompte final.*

Le président commente les passages modifiés. La parole est donnée à l'assemblée.

- L'avenir de Grimisuat-Champlan demande un contrôle par rapport aux réservations annoncées. Le Corps de Musique par André Rohner explique que ce n'est pas les vœux du comité d'organisation de contrôler, mais simplement de ne pas devoir relancer les sociétés afin d'obtenir le paiement des frais.
- La Contheysanne par Hervé Roh réitère ces vœux de l'année passée afin éviter les gaspillages de nourriture destinée au jeune musicien. Le président recentre le débat sur la modification statutaire par rapport au paiement et non sur la problématique des jeunes. Philippe Darioly, président du comité d'organisation du festival d'Aproz précise qu'il n'y a pas de gaspillage et qu'au final cela ne change à rien l'un dans l'autre, la société ce retrouve.
- Le président précise que le rôle de la fédération est de nourrir les gens, et que la décision est du ressort des sociétés sur la gestion des menus destinés aux musiciens.
- La Contheysanne retire sa proposition au bout d'un débat nourris!

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote pour les modifications statutaire du nouvel article 20. Ce dernier est accepté par l'assemblée.

### **7. Nomination de membre de la commission musicale.**

Le président donne lecture de la lettre de démission de Denis Reynard membre de la commission musicale, le président le remercie pour l'énorme travail accompli, ainsi que l'excellence de sa prestation.

Aline Roy est proposée en remplacement de Denis Reynard, cette dernière est acceptée par acclamations.

### **8. Rapport du comité Cantonal**

Monsieur Léo Clausen étant excusé, le président rappelle les points discutés lors de l'assemblée de l'ACMV.

André Rhoner du Corps de Musique rappelle la date des examens de l'ACMV.

Le président remercie Fabrice Fournier et Léo Clausen pour le travail accompli.

### **9. Divers**

Le président rappelle les points discutés lors de l'assemblée des présidents et demande leur approbation :

#### **Ordre du défilé**

Ayant pour objectifs de résoudre l'épineux problème des changements d'ordre pour le défilé le CO vous propose de tester la formule suivante :

Chaque société transmettra au CO pour le 31 mars au plus tard la liste nominative de ses musiciens jouant dans une autre société membre de la FMVC. Le CO tâchera d'établir un ordre pour le défilé officiel tenant compte de ces contraintes avec comme prérogative que la société

organisatrice ouvre le défilé et que la futur société organisatrice défile en dernier. Si un tel ordre permettant de convenir à chaque société peut être établi, il sera transmis à l'organisateur pour mention dans le carnet de fête pour le 15 avril au plus tard. Si aucun arrangement permettant de convenir à toutes les sociétés n'est trouvé, l'ordre officiel du défilé mentionné dans le carnet de fête respectera l'ordre des tournus.

- Envoi par courrier électronique

Afin de limiter les envois postaux nous vous proposons que les courriers nécessaires au bon fonctionnement de la FMVC soient désormais transmis par courrier électronique aux sociétés membres de la FMVC. Ceci inclus les divers formulaires d'inscription de demande d'information etc. ainsi que les procès-verbaux et convocation aux assemblées.

- Engagement d'un jury percussionniste pour le concours des jeunes solistes de la FMVC

La commission musicale de la Fédération propose d'engager un percussionniste professionnel afin de pouvoir juger correctement cette catégorie. Les percussionnistes présentent leurs pièces entre la 2<sup>ème</sup> et la 3<sup>ème</sup> catégorie. Un montant de 100.-- à 200.-- est budgétisé pour couvrir les frais liés à l'engagement. Afin de couvrir ces dépenses supplémentaires, le CO étudie la possibilité d'enregistrer les prestations des jeunes sous format électronique et téléchargement via le site de la Fédération permettant ainsi une économie sur l'achat des supports CD.

L'assemblée accepte les propositions citées ci-dessus.

Le président rappelle que le prix du menu du Festival est fixé à CHF 29.

Le président enverra, avant le 15 octobre, un Doodle afin de fixer l'assemblée des présidents.

La Contheysanne évoque la problématique de l'imposition fiscale sur la valeur vénale des bâtiments. Ces derniers transmettront au comité de l'ACMV une proposition de modification de lois à relayer auprès du grand conseil Valaisan.

Philippe Darioly, président du comité d'organisation du Festival d'Aproz donne des précisions sur la géo localisation du festival, Aproz étant sur terre Nendette. Ce dernier explique les problématiques liées au choix de la place de fête. La longueur du défilé sera aux alentours des 1km.

- Le vendredi 25 aura lieu la soirée Nendette animée par trois fanfares, ainsi que des groupes folklorique.
- Le samedi, concours des solistes en salle avec 2 locaux à disposition, concert de la Rose des Alpes de Savièse suivit d'une surprise.
- Dimanche standard avec aux alentours des 18h bal et clôture.
- St Ursanne est l'invité d'honneur, le morceau d'ensemble sera distribué en janvier.
- Il présente une ébauche de l'insigne de fête représentant un matche de reine, église, abricot. Il fait circuler pour information.
- Il conclut par l'invitation les 25-26-27 mai 2012 pour cette magnifique fête en perspective. Il est applaudit chaleureusement.

La parole n'étant plus demandée, le président remercie l'assemblée pour son attention et les invite à l'apéro offerte par l'Echo du Mont d'Aproz.

L'assemblée est close à 16H10.

Le secrétaire  
David Cheseaux

Le président  
Raphaël Berthod